



Volet 1 :

Partie à remplir par l'éditeur du logiciel du système de caisse

Je soussigné: **Riccardo DELLEANI**

représentant légal de la société: **Olivetti S.p.A.**

éditeur du système de caisse: **Nettun@3000 Intl**

atteste que ce système, mis sur le marché à compter du: **Octobre 2017**

dans sa version n°: **Application 2.0.0E v07 et Base 1.0.0E v16**

satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.

J'atteste que la dernière version majeure de ce système est identifiée avec la racine suivante: **2.0.0E et 1.0.0E** et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine: **2.0.0E vxx et 1.0.0E vxx**

Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par Olivetti S.p.A. que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du logiciel ou système s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à: **Ivrea (TO) - Italie**

Le: **27 OCTOBRE 2017**

Signature du représentant légal de l'éditeur du système de caisse:

  
**Riccardo Delleani**

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.



**Volet 2 :**

**Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le système de caisse**

Je soussigné (NOM, PRENOM):

représentant légal de la société (RAISON SOCIALE):

certifie avoir acquis le (DATE):

auprès de (RAISON SOCIALE DU DISTRIBUTEUR):

le système de caisse mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce système de caisse pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le (DATE):

Fait à (VILLE):

Le (DATE):

Signature du représentant légal:

**Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.**